

## **Synthèse de la réunion du bureau du 24 octobre 2018**

Le bureau s'est réuni sous la présidence de Patrice Duran le 24 octobre 2018.

Patrice Duran a introduit la séance en revenant sur les modalités de suivi des recommandations du rapport du groupe de travail consacré à la déclinaison française des indicateurs de développement durable. Ce dernier a été présenté le 15 octobre dernier au Centre de conférences Pierre Mendès France, au cours d'une demi-journée qui a réuni 150 participants.

Bien que la nature des objectifs de développement durable et des indicateurs implique que les priorités qui doivent être définies incombent au pouvoir politique et aux administrations concernées, un suivi des recommandations sera opéré au sein du Cnis, dans le cadre du prochain moyen terme. Plusieurs recommandations du groupe de travail sont ainsi intégrées dans les avis élaborés au sein des commissions. Plus généralement, certaines recommandations générales rejoignent des principes présidant aux thèmes des avis généraux qui guideront les travaux du Cnis au cours des cinq prochaines années, comme l'amélioration de la lisibilité des statistiques et la production d'indicateurs territoriaux.

### **Présentation du rapport du groupe de travail sur la refonte de la Nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (PCS) – État des lieux et défis**

Thomas Amossé, président du groupe de travail a présenté les principales conclusions de la mission d'état des lieux, qui constitue le premier livrable de ce groupe. La profession, niveau le plus élémentaire de la PCS, est toujours vue comme un support d'identification sociale des personnes et de leur entourage. Cette approche, partagée internationalement, a été mise en œuvre de manière précoce en France par les institutions de la statistique publique. Trois niveaux d'utilisation peuvent être distingués : l'analyse du marché du travail et des professions, les approches méthodologiques et géographiques, l'appréhension synthétique de la structure sociale et de sa stratification. Un large spectre de chacun de ces niveaux d'utilisation est identifié parmi les différents acteurs, répondant sans surprise à trois finalités principales : la connaissance, l'action et la représentation. La suite des travaux du groupe de travail s'articule, au sein de quatre sous-groupes, autour des principaux enjeux formulés dans la lettre de mandat du groupe : renouvellement des procédures de codage de la PCS, réduction du nombre de variables annexes, certification et large mise à disposition des instruments de collecte et de codification.

### **Labellisation des enquêtes de la statistique publique**

Nicole Roth a rappelé le cadre réglementaire dans lequel le Comité du label exerce son activité depuis le décret du 20 mars 2009, à la suite de la création de l'Autorité de la Statistique publique (ASP), qui a conduit à une évolution des fonctions qui lui sont assignées. Pour le Cnis, le comité du label examine les projets comportant la collecte d'informations au moyen d'enquêtes et délivre, après l'obtention d'un avis d'opportunité dans la commission thématique ad hoc, un avis de conformité répondant à des normes de qualité et de charge des répondants. Cet avis de conformité, par délégation du président du Cnis, se traduit par un label d'intérêt général et de qualité statistique. Le processus prévoit ensuite l'inscription au programme d'enquêtes de la statistique publique, après l'attribution par le Cnis d'un numéro de visa et parution de l'avis au Journal Officiel.

Les travaux de labellisation des enquêtes de la statistique publique sont menés au sein de trois commissions (ménages, entreprises et collectivités territoriales, exploitations agricoles). Le comité du label s'appuie également sur deux autres commissions, dans le cadre des autres travaux qui lui sont confiés, respectivement chargées de la labellisation au titre de l'ASP et des étalonnages pour le compte du Cnis.

### **Moyen terme 2019-2023 : Proposition des thèmes des avis généraux**

Cédric Afsa a rappelé les modalités de consultation qui ont présidé à l'émergence des thèmes proposés, d'une part dans les commissions thématiques, pour lesquelles les propositions d'avis sont discutées et amendées au sein des commissions, et d'autre part pour les thèmes généraux présentés ce jour et à partir desquels des propositions d'avis seront discutées lors de la prochaine réunion du bureau du 5 décembre 2018, en même temps que l'ensemble des propositions d'avis thématiques amendées et validées par les présidents des commissions.

Les avis généraux, à caractère transversal et concernant tout ou partie des commissions porteraient sur la conduite de comparaisons internationales, la production d'indicateurs territoriaux, l'exploitation de nouvelles sources de données, la mesure des évolutions économiques et sociales induites par la transformation numérique, la mesure des inégalités (sociales, de genre) et de l'hétérogénéité des « unités observées », le suivi des objectifs de développement durable, la lisibilité des statistiques diffusées par le SSP, l'allègement de la charge des répondants.

**Au titre des actualités du Cnis**, Patrice Duran a évoqué une demande de l'ASP souhaitant qu'un approfondissement sur la qualité des statistiques des collectivités locales soit mené au sein d'un groupe de travail du Cnis. Il est retenu en séance le principe de faire réaliser un pré-rapport, accordant une attention particulière aux différentes dimensions relatives à ce sujet et au contexte dans lequel s'inscrit la demande de l'ASP, avant de décider la création d'un groupe de travail.

Isabelle Anxionnaz a présenté une proposition de mandat émanant de la commission Entreprises et stratégie de marché pour un groupe de consultation sur la diffusion des données structurelles d'entreprises, dont l'objectif est de travailler sur le passage d'une diffusion des statistiques structurelles en « unité légale » à une diffusion en « entreprise », définie comme la plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production jouissant d'une certaine autonomie de décision. Le mandat a été validé en séance.

### **Actualités du service public**

**Au titre du contexte international**, Jean-Luc Tavernier indique que le comité du système statistique européen (CSSE) qui s'est réuni le 12 octobre à Bucarest a adopté un règlement d'exécution sur l'organisation du recensement de la population 2021. La France s'est abstenue (ainsi que les Pays-Bas), le respect des délais imposés (données de la population totale de 2021 avant le 31 décembre 2022) ne pouvant que réduire la qualité des données qui seront transmises à Eurostat. Ce règlement pourrait préfigurer le règlement cadre à venir sur la population. Le CSSE a par ailleurs débattu sur le thème des « Big Data », et notamment sur le sujet des offres d'emploi sur Internet. Il a également abordé les « smart statistics », ou statistiques établies à partir des objets connectés, comme les données satellitaires ou celles issues des compteurs Linky. Enfin, la question du cadre législatif applicable à l'accès aux données des entreprises privées a été évoqué, point sur lequel la France s'est déjà dotée d'un cadre à travers la loi pour la République numérique.

L'association internationale pour les statistiques officielles (IAOS), rattachée à l'ISI (International Statistic Institute) s'est réunie à Paris dans les locaux de l'OCDE. Y sont notamment intervenus, pour le service statistique public.

**Concernant le cadre institutionnel français**, une nouvelle version du décret relatif à l'Autorité de la statistique publique est parue, qui précise ses domaines d'intervention. Un amendement à la loi Pacte a été adopté, visant à expérimenter la collecte du recensement via d'autres opérateurs. Le débat parlementaire sur la loi Elan est achevé.

L'actualité du service statistique public a été marquée par la première diffusion au premier trimestre 2018 d'estimations de données d'emploi localisées, comme aboutissement de la coordination entre l'Acos, la Dares et l'Insee qui a présidé à des publications trimestrielles d'emploi au niveau national depuis 2017. L'Insee a mis en ligne récemment, d'une part un catalogue des API, comme nouveau vecteur de l'open data sur Siren et d'autre part, le tableau de bord national de suivi des ODD, dans la suite du groupe de travail du Cnis.

Les travaux des trois commissions des comptes réunies fin juin et début juillet ont notamment porté sur les sociétés de services informatiques pour la commission des comptes des services, le commerce électronique pour la commission des comptes du commerce, le rebond des revenus agricoles de 2017 non compensé par la baisse de 2016 pour la commission des comptes de l'agriculture.

Une estimation révisée du compte des administrations publiques (déficit et dette publique) a été récemment publiée. Les codes sources des modèles Mésange, Destini (micro simulation des retraites) et Omphale (projections démographiques territoriales) ont été publiés en ligne. Enfin, les conséquences statistiques de la suppression de la taxe d'habitation ont fait l'objet d'une mission de l'Inspection générale de l'Insee.

Le directeur général a ensuite évoqué **les principales publications du SSP des derniers mois.**